AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Communauté urbaine de Lyon

Lyon 2ème

ZAC Lyon Confluence - 2ème phase

Les habitants du département du Rhône, de la Communauté urbaine de Lyon, de la commune de Lyon 2ème, sont prévenus que le dossier concernant le projet de la « ZAC Lyon Confluence 2ème phase » à Lyon 2ème, sera soumis **du 3 juin au 4 juillet 2013 inclus**, aux formalités d'une enquête publique environnementale.

Ainsi, par arrêté communautaire n° 2013-04-29-R-0179 en date du 29 avril 2013, le Président de la Communauté urbaine de Lyon a ordonné l'ouverture de l'enquête publique environnementale sur le projet de la « ZAC Lyon Confluence 2ème phase », à Lyon 2ème.

Monsieur Gaston MARTIN a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur par le Tribunal administratif de Lyon.
Monsieur Michel TIRAT a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur suppléant, en cas d'empêchement du commissaire-enquêteur titulaire.

Les personnes intéressées pourront prendre connaissance du dossier (comprenant une étude d'impact et l'avis rendu par le CGEDD) et présenter, s'il y a lieu, leurs observations sur un registre déposé à cet effet :
- au siège de la Communauté urbaine de Lyon, service accueil (hall d'entrée) au 20 rue du Lac à Lyon 3ème, du lundi au vendredi de 8h à 18h.
- à la mairie de Lyon 2ème, rue d'Enghien, du lundi au vendredi, de 8h45 à 16h45 (sauf jeudi fermeture de 12h à 14h), et le samedi de 9h30 à 12h.

Le dossier d'enquête publique sera aussi disponible sur le site internet www.grandlyon.org

Le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public :
- lundi 3 juin, de 16h à 18h, à la mairie de Lyon 2ème
- vendredi 14 juin, de 16h à 18h, au siège de la Communauté urbaine de Lyon
- lundi 25 juin, de 18h à 20h, à la mairie de Lyon 2ème
- samedi 29 juin, de 10h à 12h, à la mairie de Lyon 2ème.

Le public pourra également adresser par courrier ses observations, durant la période de l'enquête publique, à l'attention de Monsieur Gaston MARTIN, commissaire-enquêteur, Communauté urbaine de Lyon, DGDU, DA, 20 rue du Lac à Lyon 3ème, et par mail à l'adresse ce.mg.lyonconfluencezac2@gmail.com

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront remis par celui-ci au Président de la Communauté urbaine de Lyon dans un délai d'1 mois suivant l'expiration de l'enquête publique, et seront par la suite tenus à la disposition du public.